



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Strasbourg, le 3 avril 2018

La Rectrice  
à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

s/c de Madame l'IA-DASEN du Haut-Rhin  
et de Monsieur l'IA-DASEN du Bas-Rhin

Rectorat

Pôle Organisation scolaire  
et politiques éducatives

Délégation académique à  
l'action culturelle

Affaire suivie par  
Emmanuel Claerr

Téléphone : 03 88 23 39 06

Fax : 03 88 23 35 90

Mél.

emmanuel.claerr@ac-  
strasbourg.fr

**Objet : 1<sup>ère</sup> édition du « Festival Ecole en chœur »**

**P.j. : mémo technique et fiche réponse**

Le « Festival Ecole en chœur », organisé par le ministère de l'Éducation nationale, s'inscrit dans le cadre du « **Plan chorale** » lancé le 11 décembre 2017 par les ministres de l'éducation nationale et de la culture et du « **Plan académique musique** » souhaité par Madame la Rectrice.

Ce festival vise à **favoriser et à développer le rayonnement de l'éducation musicale et du chant choral au sein de l'institution scolaire**. Il doit également contribuer à faire connaître les projets menés par les jeunes avec leurs enseignants, en lien avec les **partenaires**.

Afin de valoriser le travail des chorales scolaires et d'en accroître le rayonnement, cette opération repose sur la **mise en ligne de vidéos de concerts sur une plateforme dédiée** permettant aux écoles et aux établissements de participer aisément, dont l'url est la suivante :

<http://ecoleenchoeur.tumblr.com/>

Peuvent participer toutes les chorales des écoles et des établissements scolaires publics et privés sous contrat, de la maternelle au lycée (LEGT et lycées professionnels), quels que soient leurs effectifs.

Pour participer à cette opération, les chorales scolaires choisissent librement leur programme musical parmi les répertoire français ou étranger, ancien ou contemporain. Ce programme peut être interprété a capella ou accompagné par un groupe instrumental. Il peut être mis en espace.

Les écoles ou établissements souhaitant participer à l'opération sont invités à envoyer un courrier électronique contenant la **fiche réponse complétée** et l'**url d'une vidéo d'un concert** de l'année scolaire passée ou en cours, d'une **répétition** de qualité, d'un **montage** montrant l'évolution du projet jusqu'à sa restitution, d'un **clip**, etc. Aucun critère de durée de la vidéo n'est imposé, il faudra cependant veiller à trouver un bon équilibre.

Ce courriel sera adressé :

- à la Daac ([ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr))

**et**

- pour le premier degré : à l'IEN de la circonscription dont ils relèvent ;
- pour le second degré : à Madame Christine Masse-Guépratte ([Christine.Masse-Guepratte@ac-strasbourg.fr](mailto:Christine.Masse-Guepratte@ac-strasbourg.fr)), IA-IPR éducation musicale et chant chorale.

J'attire votre attention sur les délais d'inscription à l'opération, **avant le 30 avril 2018, délai de rigueur**.

Référence : 2018-71

Adresse des bureaux  
27 boulevard Poincaré  
67000 Strasbourg

Adresse postale  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

Les modalités précises de participation et de dépôt des vidéos, le type de vidéos à poster ainsi que les dispositions légales relatives au droit à l'image sont définis dans **le mémo technique joint à cette circulaire**.

Pour davantage d'informations sur cette opération, je vous invite à consulter la page afférente du site eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid86055/festival-ecole-en-choeur.html>

Par ailleurs, au-delà de la valorisation des vidéos sur l'espace numérique national, **des temps forts musicaux seront organisés dans les académies**, à l'occasion de concerts dépassant le cadre de l'école ou de l'établissement scolaire.

Les enseignants souhaitant participer au **Festival académique Ecole en chœur** compléteront, à cet effet, les informations relatives à leur manifestation dans la fiche réponse en pj.

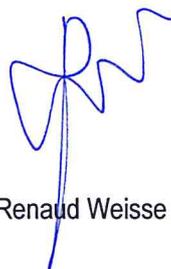
- **Le festival académique Ecole en chœur 2018 s'ouvrira le mercredi 4 avril au théâtre municipal de Colmar, avec la création française de « Sinbad, a journey through living flames », opéra jeune public** et nouvelle production de l'Opéra du Rhin, dirigé par Howard Moody, mis en scène et créé par Sébastien Dutrieux, avec la Maîtrise de l'Opéra national du Rhin, les élèves d'établissements scolaires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (Strasbourg, Colmar et Mulhouse), l'Orchestre symphonique de Mulhouse et les chanteurs de l'Opéra studio.
- **La clôture du festival académique aura lieu le 4 juillet à Muntzenheim, avec la création de « 1918, l'homme qui titubait dans la guerre »** d'Isabelle Aboulker, mis en scène par Vincent Monteil, **oratorio** pour chanteurs, récitants, chœur d'enfants et ensemble instrumental, avec la chorale du collège de Fortschwihr.

---

Les services de la Daac restent à votre disposition pour d'éventuels compléments d'informations sur le sujet.

Je vous remercie de votre mobilisation autour de cette opération, qui permet de favoriser le rayonnement des chorales scolaires et qui s'intègre dans la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

Pour la Rectrice et par délégation,  
Le délégué académique à l'action culturelle



Renaud Weisse